

10 JUIN 2025

REF: AT/DOT A. CENTRE/SDFS/DPM/199/2025

Alger le:

MONSIEUR LE GERANT DE SARL AUTO KAM

CITE BRAIDIA SECTION 03 LOT 102 LOCAL N°01 HERAOUA ALGER

Objet : Mise en demeure.

Dans le cadre du **Contrat a commande N° 69/2023 du 17/08/2023**, conclu entre la **Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Alger Centre** et l'entreprise **SARL AUTO KAM**, portant sur la **prestation d'entretien et de maintenance des véhicules de la dot Alger centre**, il a été constaté le **non-respect des certaines obligations contractuelles**.

Nous vous rappelons que **l'article 10 du contrat a commande N° 69/2023 du 17/08/2023**, stipule que vous vous engagez à :

- **Assurer et prendre en charge si nécessaire le remorquage des vehicules dès demande du contractant 24H24 et 07 jours /07.**

A savoir qu'après la signalisation de l'arrêt du vehicule **Chevrolet Spark immatriculé 122463-112-16 en peiln autoroute** le 28/05/2025 a 9h35 pour la prise en charge du vehicule rien n'a été fait et cela apres plus de 3 heurs d'attente.

Par conséquent, **vous êtes mis en demeure** de procéder immédiatement à respecter les clauses contractuelles



ALGERIE TELECOM SPA
Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Alger Centre

M. BENCHAABANE ABDERRAHMANE
DIRECTEUR OPÉRATIONNEL
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
D'ALGER CENTRE